

217C1157
FR0005025004-DIV24

7 juin 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

(Euronext Paris)

Le 6 juin 2017 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») et la société Mutuelles Investissement envisagent de déposer visant les titres de la société CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (« CIC »)¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 6 juin 2017 par les sociétés BFCM, Mutuelles Investissement et CIC.